

Avant l'inondation

Le risque inondation est le premier risque naturel en France : il concerne 17 millions d'habitants. Sur l'arc méditerranéen, les pluies peuvent être particulièrement fortes et s'abattre de manière très violente. Face au risque inondation, il est indispensable de connaître les bons gestes.

J'ai toujours chez moi un kit de sécurité

Dans une situation d'urgence, les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone peuvent être coupés. Préparez-vous à vivre de manière autonome 3 jours avec certains objets essentiels :



- Radio et lampes de poche avec piles de rechange.
- Bougies, briquets ou allumettes.
- Nourriture non périssable et eau potable.
- Chargeur de téléphone portable.
- Articles pour bébé.
- Nourriture pour animaux.
- Trousse de premier secours.
- Médicaments.
- Lunettes de secours.
- Vêtements chauds.
- Double des clés.
- Copie des papiers d'identité.
- Argent liquide.

DICO-M-DGPR/AFF/161713 - Juin 2020 - Visuel adapté de la communication du conseil départemental du Gard

SITES UTILES

- **L'État dans le Var :**
<http://www.var.gouv.fr>
- **Prévention des risques majeurs :**
<http://www.gouvernement.fr/risques>
- **Ministère de la Transition Écologique :**
<https://www.ecologie.gouv.fr/>



Pendant l'inondation

AYONS LES BONS RÉFLEXES

pluie-inondation.gouv.fr



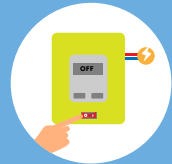
Reporter l'ensemble de ses déplacements, à pied ou en voiture.



Laisser ses enfants à l'école ou à la crèche car ils y sont en sécurité.



Restez ou rentrez à l'intérieur d'un bâtiment et montez en hauteur, à l'étage.



Couper les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage sans se mettre en danger.



Ne pas utiliser sa voiture, quelques centimètres d'eau suffiraient à l'emporter.



Ne pas descendre dans les sous-sols et se réfugier en hauteur.



S'éloigner des cours d'eau, des berges et des ponts et ne pas se réfugier sous un arbre pour éviter la foudre.



Restez informé et à l'écoute des consignes des secours et/ou de la mairie.



Se soucier des personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS.

Je connais les niveaux de vigilance

- Phénomènes localement dangereux.
- Phénomènes dangereux et étendus.
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle.

Je note les numéros utiles

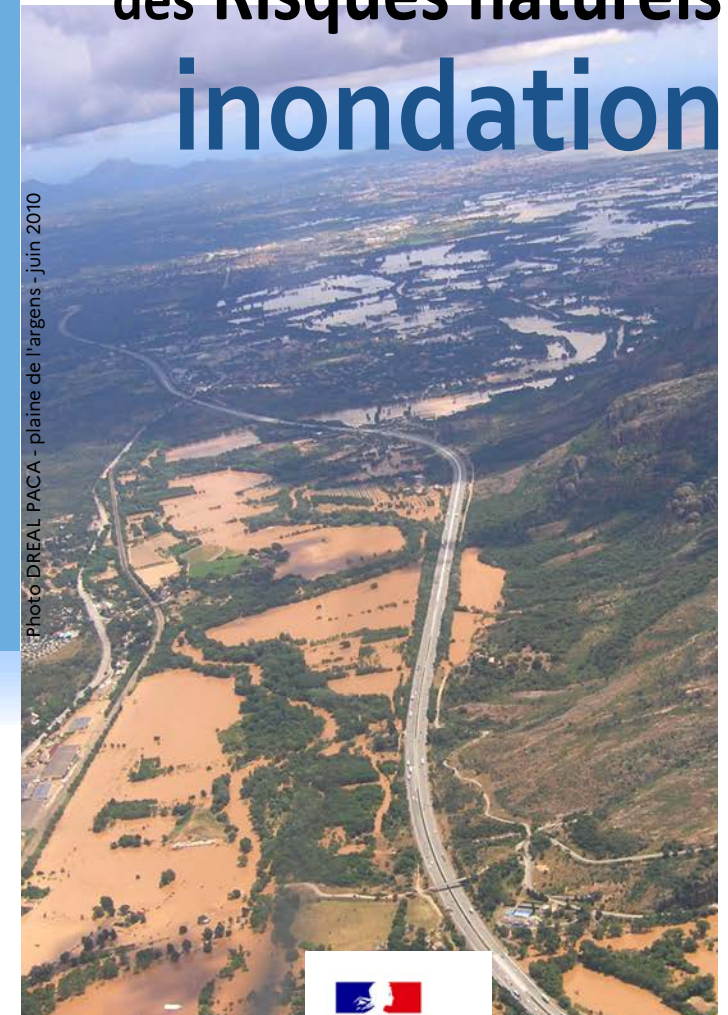
- Ma mairie
- 112** ou **18** Pompiers
- 15** SAMU
- 17** Gendarmerie, Police

Lors d'une inondation, il est recommandé de rester chez soi et de se tenir informé grâce aux sites de Vigicrues et de Météo-France (disponibles aussi sur mobile) ou par téléphone au **05 67 22 95 00**. Il ne faut pas prendre sa voiture, même pour aller chercher ses enfants à l'école : ceux-ci y sont en sécurité. Rappelons que moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture.

VIGICRUES



Photo DREAL PACA - plaine de l'argens - juin 2010



Plan de Prévention des Risques naturels inondation

PRÉFET DU VAR
Liberté
Égalité
Fraternité

Le plan de prévention des risques naturels inondation (PPRi)

Les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN, PPRi quand il s'agit du risque inondation) ont été créés par la Loi du 2 février 1995 dite loi Barnier (articles L.562-1 à L-562-9 du code de l'environnement). Une fois approuvé le PPRi vaut servitude d'utilité publique. Il est annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les PLU doivent être en conformité avec le PPRi.

Objectifs du PPRi

Préserver les vies humaines et réduire le coût des dommages ; le PPRi permet de maîtriser l'urbanisation en zone inondable. Il a deux objectifs principaux : interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses et réduire la vulnérabilité.

Contenu du PPRi

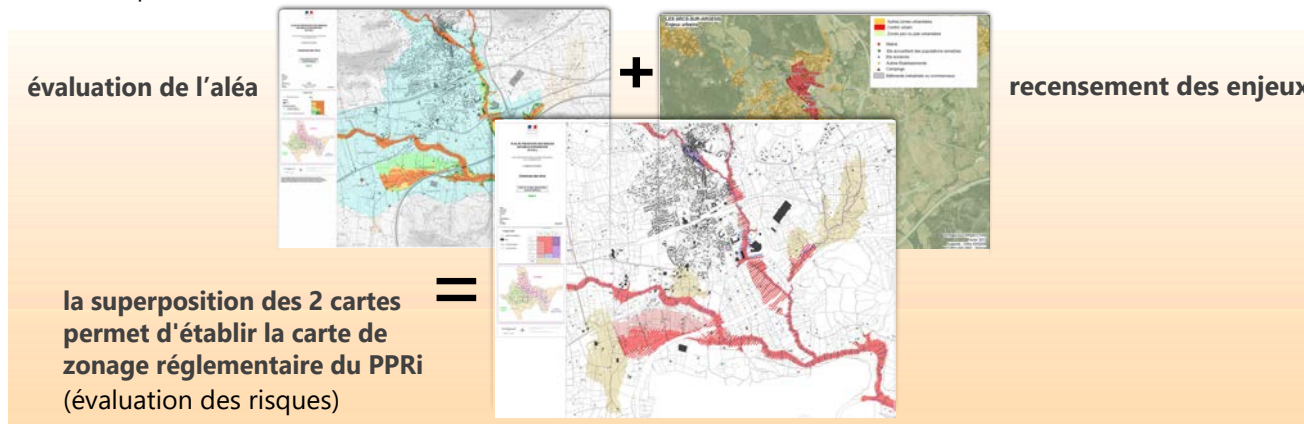
1 Une note de présentation :

Elle présente la démarche d'élaboration ainsi que la méthodologie technique d'étude du risque propres au territoire. Elle indique les secteurs géographiques concernés, la nature des phénomènes naturels pris en compte et leurs conséquences possibles.

2 Des plans de zonage réglementaire :

Ces documents cartographiques établis sur l'ensemble du territoire communal, délimitent les zones exposées aux inondations. Le niveau de risque de chaque zone est issu du croisement de 2 composantes : l'aléa et les enjeux.

L'**aléa** (événement météorologique aléatoire) est caractérisé par les hauteurs d'eau et les vitesses d'écoulement pour la crue de référence (crue centennale ou la plus forte crue connue, si supérieure). La qualification des aléas (très fort, fort,...) traduit le niveau de menace pour la vie humaine. Par **enjeux**, on entend les occupations du sol (logements, entreprises, services, patrimoines,...) potentiellement exposées à une inondation.



Le croisement des aléas et des enjeux permet d'identifier, d'une part, les secteurs exposés à la montée et au déplacement des eaux regroupant des enjeux importants et, d'autre part, les secteurs naturels qui contribuent à limiter la montée des eaux.

3 Un règlement :

Il définit pour chaque zone, les constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations autorisés, en prescrivant si nécessaire des mesures permettant de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

Les documents réglementaires du PPRi concernant votre commune, sont téléchargeables sur : le site internet de l'Etat dans le Var : var.gouv.fr



Procédure d'élaboration du PPRi

- 1 Prescription (lancement) du PPRi**
par arrêté préfectoral (communes particulièrement exposées aux risques inondation).
- 2 Procédure d'élaboration du PPRi**
par les services de l'État.
- 3 Concertation**
avec la commune, les partenaires et la population.
- 4 Consultations réglementaires**
(avis du conseil municipal et des services intéressés).
- 5 Enquête publique**
menée par le commissaire enquêteur (registre mis à la disposition du public en mairie et rubrique dédiée sur le portail de l'État dans le Var).
- 6 Approbation du PPRi**
par arrêté préfectoral.
- 7 Mesures de publicité et d'information**
(affichage en mairie, parution dans les journaux locaux).



LE SAVIEZ-VOUS ?

Une crue centennale n'a pas lieu tous les 100 ans !

La notion de crue est souvent associée à la notion de période de retour (crue décennale, centennale, millénaire, etc). Concrètement, un phénomène ayant une période de retour de cent ans (phénomène centennal) présente **une probabilité sur cent de se produire chaque année.**